

**ARBITRAGE EN VERTU DU
RÈGLEMENT SUR LE PLAN DE GARANTIE
DES BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS NEUFS (Décret 841-98)**

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

Groupe d'arbitrage et de médiation sur mesure (GAMM)

Dossier no : GAMM : 2016-16-022
Abitrat : 317053-1, 317055-1, 324089-1, 324092-1, 324098-1,
332894-1, 332895-1 Conciliation : 200787

ENTRE :

MARCO CIOT, MARIE-ÈVE BREault, PASCAL RAINVILLE, ODETTE COLLIN,
YVETTE DEMERS, DANIELLE VALIQUETTE, RICHARD BERNARD, JONATHAN
MARTEL, CAROLINE GOYETTE

(ci-après les « **Bénéficiaires** »)

ET

CONSTRUCTION ST-GERMAIN ET FRÈRES INC.

(ci-après l'« **Entrepreneur** »)

ET

RAYMOND CHABOT ADMINISTRATEUR PROVISOIRE INC., ès qualité
d'administrateur du plan de garantie de La Garantie Abirat inc.

(ci-après l'« **Administrateur** »)

DEVANT L'ARBITRE : Me Karine Poulin

Pour l'Entrepreneur : Me Patrick Brunelle
Pour le Bénéficiaire : Me Patrick Jean
Pour l'Administrateur : Me Jean-Sébastien Beaulieu

Date de réception des
Avis de règlement : 14 mars 2018
Date de la sentence : 16 mars 2018

Dossier G1115- 86
16 mars 2018
S/A175

GAMM
Me Karine Poulin

SENTENCE ARBITRALE

ATTENDU QUE les Bénéficiaires contestent en vertu de l'article 19 du *Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs* (ci-après le « **Règlement** ») les décisions de l'Administrateur rendues soit le 7 ou le 14 novembre 2016, selon le cas, refusant leurs réclamations;

ATTENDU QUE le Tribunal a été informé du règlement hors Cour intervenu entre chacun des Bénéficiaires, l'Entrepreneur et l'Administrateur par le biais de leurs procureurs respectifs le 14 mars 2018;

ATTENDU QU'UNE copie des Avis de règlement signés par toutes les parties a été transmise à l'arbitre soussignée;

EN CONSÉQUENCE, LE TRIBUNAL D'ARBITRAGE :

PREND ACTE du règlement hors Cour de toutes les demandes d'arbitrage déposées par les Bénéficiaires et soumis à la juridiction de l'arbitre;

CONDAMNE l'Administrateur à payer les frais d'arbitrage liés aux demandes d'arbitrage des Bénéficiaires, conformément à l'article 123 du Règlement.

Montréal, ce 16 mars 2018



Me Karine Poulin